

La décarbonation prise entre objectifs globaux et réticences locales

**FAUDRA-T-IL
TRAVAILLER SUR
UNE MEILLEURE
INTÉGRATION
DES POPULATIONS
AU PROCESSUS ?
SUR UNE FAÇON
DE RÉCOMPENSER
LE TERRITOIRE ?**

ANALYSE

Dimanche 20 octobre, après un week-end d'actions contre « *diverses entreprises liées au projet de futures lignes à grande vitesse (LGV) du Sud-Ouest, ciblées par des vidages d'extincteurs remplis de peinture et autres petits désarmements facétieux* », le collectif des Soulèvements de la Terre s'est félicité de la mobilisation. Entre ces opposants qui dénoncent l'artificialisation de 4800 hectares et ceux qui soulignent l'importance du train pour freiner l'avion entre Paris et Toulouse ou le Pays basque, le débat est rugueux. Il pourrait même diviser la sphère écologiste. Et, finalement, paraître complètement incompréhensible à la plupart des Français.

Ce projet et son cortège de polémiques illustrent pourtant parfaitement l'écueil sur lequel peuvent se fracasser les politiques environnementales : le clivage entre l'échelon global et les préoccupations locales. Dans un article publié par la revue *Nature Sustainability*, le 8 octobre, plusieurs chercheurs soulignent la multiplication des « *litiges liés à l'injustice de la transition* ». Selon eux, le chemin vers des « *sociétés à faibles émissions de carbone va créer des gagnants et des perdants, ce qui soulève de nouvelles questions* ».

Les scientifiques multiplient les exemples où des projets, vertueux d'un point de vue climatique, rencontrent la colère des « *nimbys* », les « *Not in my Backyard* » (« pas dans mon jardin »). En 2010, le gouvernement nor-

végien a accordé des licences pour le développement de deux parcs éoliens dans la péninsule de Fosen. Les Samis, éleveurs de rennes, ont intenté une action en justice. La Cour suprême norvégienne leur a donné raison au nom du droit à leur culture historique.

Les auteurs de l'article proposent une première typologie des oppositions locales. Selon eux, celles-ci sont alimentées par un besoin de justice, qu'elle soit « *redistributive, procédurale ou de reconnaissance* ». Parfois, les résidents, voyant débarquer des multinationales, ont la volonté de toucher une partie des bénéficiaires. En Australie, des habitants vivant à proximité du parc éolien de Bald Hill, dans le sud de la région du Gippsland, ont par exemple obtenu une indemnisation pour les nuisances sonores.

Penser l'acceptabilité

S'agissant du manque de qualité des procédures, des représentants de communautés autochtones brésiliennes se sont plaints de l'insuffisance d'évaluation des impacts du barrage de Belo Monte. Et à propos du besoin de reconnaissance, le conseil indigène de la communauté de Pira Parana, en Colombie, a réussi à faire valoir que les entreprises privées et le ministère de l'environnement, qui mettaient en œuvre des projets de stockage de carbone forestier sur leurs terres, piétinaient leurs droits à l'autodétermination. « *A mesure que la transition s'accélère, ces contentieux vont s'amplifier et se diversifier* », concluent les chercheurs, prédisant un *backlash*,

c'est-à-dire une montée des ressentiments contre la transition.

Dans un monde où l'Union européenne a promis d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et où la Chine est le premier producteur d'énergies renouvelables depuis une décennie, les acteurs des projets de décarbonation auront intérêt à bien penser l'acceptabilité de leurs ambitions. En France, les symboles d'une société carbonée, comme l'ancien futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou l'A69 qui reliera Castres à Toulouse, rencontrent logiquement des oppositions frontales des défenseurs de l'environnement.

Mais les infrastructures qui doivent servir à la décarbonation sont aussi visées par des collectifs locaux. Dans la baie de Saint-Brieuc, le champ d'éoliennes en mer, aujourd'hui raccordé, a suscité l'animosité des pêcheurs. Aujourd'hui, la ligne Lyon-Turin et les LGV du Sud-Ouest sont dans le viseur d'une partie des écologistes. Ce phénomène n'est pas nouveau. Dans le Finistère, le projet de construction de la centrale nucléaire de Plogoff, près de la spectaculaire pointe du Raz, a été le théâtre d'un affrontement très dur avant que le projet ne soit abandonné, en 1981.

Sauf que, à l'époque où le nucléaire et les énergies fossiles n'avaient pas d'alternatives, la production énergétique était concentrée dans quelques lieux bien définis. Cette centralisation limitait d'autant les épicroches des contestations. Les énergies renouvelables sont plus extensives. Cela peut aboutir à une multiplication des lieux de tension,

comme on l'a vu avec certains champs d'éoliennes terrestres. Des récriminations aussitôt récupérées par les partis de droite et d'extrême droite qui en profitent pour alimenter la colère, comme lors des élections régionales de 2021 où le Rassemblement national avait fait campagne sur cette question dans les Hauts-de-France.

Si l'immense majorité des infrastructures sont très bien acceptées, les débats publics exigés par la loi ne suffisent pas à calmer toutes les colères. Faudra-t-il mettre en place des compensations financières ? Pour le moment, la loi française empêche d'accorder des tarifs préférentiels sur l'électricité aux riverains des éoliennes, par rapport au tarif réglementé fixé par les pouvoirs publics. Mais du côté des offres de marché, dont les fournisseurs décident, l'un d'eux propose, depuis octobre, aux habitants vivant à moins de dix kilomètres d'un champ d'éoliennes situé à Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique) de souscrire un contrat permettant des baisses de prix allant de 20 % à 50 %, selon la vitesse du vent.

Faudra-t-il travailler sur une meilleure intégration des populations au processus ? Sur une façon de récompenser le territoire ? Sur l'échelle de la gouvernance alors que les idées imposées par des lointains lieux de pouvoir ont plus de chance d'être rejetées ? Les pistes sont multiples, et le défi apparaît colossal, car il recoupe en partie des thématiques liées à la crise démocratique à l'œuvre dans la plupart des pays occidentaux. ■

MATTHIEU GOAR (SERVICE PLANÈTE)